

Demande de reconnaissance comme infirmière / infirmier conseil en diabétologie selon la LAMal

1. Identité

Madame Monsieur

Nom, prénom

Date de naissance

Nationalité

Adresse

No. de téléphone

E-mail

2. Formation réussie comme conseillère en diabétologie

2.1 Clinicienne, option soins spécialisés et conseils en diabétologie	<input type="checkbox"/>
2.2 Examen professionnel supérieur (EPS) d'expert/experte en conseil en diabétologie	<input type="checkbox"/>
2.3 Formation dont l'équivalence doit être établie	<input type="checkbox"/>

Lieu, date :

Signature :

Cette demande ainsi que les documents suivants sont à envoyer à la Commission de reconnaissance à l'adresse ci-dessus (par e-mail ou courrier) :

- Copie du diplôme d'infirmière diplômée / d'infirmier diplômé
- Copie de l'enregistrement CRS pour les diplômés étrangers
- Copie du diplôme de la formation d'infirmière / infirmier conseil en diabétologie
- Copie du diplôme de Clinicienne, option soins spécialisés et conseils en diabétologie
- Copies des Attestations ou certificats concernant l'activité professionnelle actuelle et passée de soins et conseils aux personnes diabétiques
- Copies des Attestations ou titres obtenus pour les formations réussies et spécifique (dans les trois années passées)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Seules les demandes complètes seront traitées par la Commission.
- La Commission traitera la demande lors de l'une de ses prochaines séances.
- La demande ne sera pas examinée avant que la taxe perçue pour le traitement ait été payée.
- La taxe perçue pour le traitement s'élève à :

	SBK membre	Non-membre
Clinicienne avec option soins et conseil aux personnes diabétiques	300.00 CHF	500.00 CHF
EPS	300.00 CHF	500.00 CHF
Pour les autres formations dont l'équivalence doit être reconnue	600.00 CHF	800.00 CHF

- Veuillez verser la taxe perçue pour le traitement en avance au n° ccp.:
Postfinance n° ccp de l'ASI
30-1480-9
IBAN : CH88 0900 0000 3000 1480 9